



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 62

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. PERCHOTTE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 236 — *Loi modifiant le Code de la route (mesures en cas de harcèlement criminel)/The Highway Traffic Amendment Act (Stalking-Related Measures)*.

Il s'élève un débat.

M. PERCHOTTE intervient.

M^{mes} CORBETT et BYRAM ainsi que M. EWASKO posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* WIEBE ainsi que MM. PANKRATZ et EWASKO interviennent. M. OXENHAM exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. KING présente la proposition suivante :

Proposition n° 19 : Élimination de la taxe sur les ventes au détail pour la construction et la vente de nouvelles maisons

Attendu :

que le gouvernement provincial a rendu le coût de la vie moins abordable pour les propriétaires et les acheteurs de propriétés domiciliaires en augmentant les taxes scolaires et foncières, l'impôt sur le revenu ainsi que l'impôt foncier pour l'éducation;

qu'il a mis fin à l'indexation à l'inflation pour le montant personnel de base et les paliers d'imposition et que par conséquent les Manitobains ont moins d'argent à la fin de chaque année puisque l'inflation gruge leurs salaires;

que dans un récent sondage sur les hypothèques, 38 % des Canadiens ont affirmé ne pas pouvoir se permettre des coûts de logement supérieurs à 1 000 \$ et que 67 % ont indiqué qu'il leur serait impossible de payer plus de 1 749 \$;

que selon le plus récent cycle de l'Enquête sociale canadienne – Qualité de vie, santé et coûts du logement, près de la moitié (45 %) des Canadiens se sont dits très préoccupés par l'abordabilité du logement en raison de la hausse des coûts du logement ou du loyer;

que les jeunes adultes canadiens de 20 à 35 ans étaient plus nombreux que les adultes plus âgés à indiquer avoir fait face à des défis en matière de logement au cours de la dernière année;

que 59 % des jeunes adultes se sont dits très préoccupés par leur capacité à couvrir les coûts de logement et que la moitié (51 %) d'entre eux avaient des projets de déménagement qui ont été touchés par l'augmentation des prix;

que plus du tiers (38 %) des adultes plus âgés se sont dits très préoccupés par leur capacité à couvrir les coûts de logement et que leurs projets de déménagement en ont été perturbés;

que près de la moitié (45 %) des Canadiens se sont dits très préoccupés par leur capacité à couvrir les coûts de logement en raison de la hausse des coûts du logement ou du loyer;

qu'environ le tiers (35 %) des Canadiens ont indiqué que leur ménage avait de la difficulté à répondre à ses besoins financiers;

que le précédent gouvernement provincial néo-démocrate de M. Selinger a rendu le coût de la vie moins abordable en augmentant la TVP, et ce, après avoir, d'une part, imposé la TVP à l'égard de l'assurance et de nombreux services et augmenté les frais d'immatriculation des véhicules et les taxes sur le carburant et, d'autre part, refusé d'indexer à l'inflation le système d'impôt des particuliers, ce qui aurait pourtant protégé les Manitobains de l'inflation;

que l'actuel gouvernement provincial n'a promis que d'éliminer la TVP pour les constructeurs de logements locatifs, ce qui n'aide en rien les jeunes Manitobains qui en sont à leur première maison;

que le gouvernement provincial impose encore la TVP sur toutes les nouvelles maisons construites au Manitoba, rendant ainsi la construction d'une maison onéreuse pour ceux qui souhaitent acheter une première maison ou qui sont à la recherche de leur prochaine demeure,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à éliminer la taxe sur les ventes au détail imposée à l'égard des coûts de construction pour les nouvelles maisons de tout type et de tout style afin d'accroître la disponibilité de nouvelles maisons et de réduire le coût de la construction d'une nouvelle maison pour les nouveaux propriétaires.

Il s'élève un débat.

M. KING intervient.

M^{me} DELA CRUZ, M. NARTH et M^{me} STONE posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* MOSES et M. NARTH interviennent. M. LOISELLE exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 55 et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, l'Assemblée procède au vote reporté à 11 h 55 sur la motion de M. BLASHKO tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 234 — *Loi sur le Mois de la fierté (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Pride Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BALCAEN
BLASHKO
BRAR
BYRAM
CHEN
COMPTON
COOK
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
EWASKO
FONTAINE
JOHNSON
KENNEDY
KHAN
KING
KOSTYSHYN

LAGASSÉ
LAMOUREUX
LOISELLE
MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
NESBITT
OXENHAM
PANKRATZ
PERCHOTTE
PIWNIUK
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SMITH
WASYLIW
WIEBE
WOWCHUK.....37

CONTRE

.....0

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 229) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne (accords de confidentialité)/The Human Rights Code Amendment Act (Non-Disclosure Agreements)*.

(M. WASYLIW)

M. le *premier ministre* KINEW dépose le rapport annuel que prévoit la *Loi sur la réconciliation* pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024.

(Document parlementaire n° 64)

M. le *ministre* WIEBE dépose le rapport annuel sur le Registre des véhicules mis à la fourrière pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

(Document parlementaire n° 65)

M. BUSHIE, *ministre des Ressources naturelles et des Futurités autochtones*, fait une déclaration au sujet de l'état des incendies échappés dans l'ensemble du Manitoba.

M. KHAN fait des observations sur la déclaration.

M^{me} FONTAINE, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet du Mois de la fierté.

M^{me} COOK et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. le *ministre* MOSES, MM. BALCAEN, PANKRATZ, et JOHNSON ainsi que M^{me} la *ministre* KENNEDY font des déclarations de député.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de La Vérendrye, qui a utilisé les termes « the Minister isn't exactly on speaking terms with the truth », de se rétracter.

M. NARTH se rétracte.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler tout projet d'ouverture de sites d'injection de drogues dans la communauté de Point Douglas, y compris le site devant se situer au 200, autoroute Disraeli, et à légiférer pour qu'aucun nouveau site d'injection ne puisse être proposé sans le soutien de la communauté.

M. KING — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à rétablir immédiatement le financement des travaux de revêtement de la route provinciale secondaire n° 227 et à s'engager auprès des Manitobains à réaliser tous les projets tels qu'ils sont décrits dans la stratégie d'investissement pluriannuel dans le réseau routier de 2023, et ce, sans en modifier ni le contenu, ni l'envergure, ni les échéances fixées.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MOSES tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 47 — *Loi sur le commerce équitable au Canada (reconnaissance mutuelle en matière de commerce intérieur) et modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs (Journée « Achetons manitobain, achetons canadien »)/The Fair Trade in Canada (Internal Trade Mutual Recognition) Act and Amendments to The Commemoration of Days, Weeks and Months Act (Buy Manitoba, Buy Canadian Day)*.

Le débat se poursuit.

MM. SCHULER, WASYLIW et NESBITT ainsi que M^{me} HIEBERT interviennent. M. LAGASSÉ exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. EWASKO présente les questions écrites (n^{os} 18 à 20) qui suivent :

18. La ministre du Transport et de l'Infrastructure pourrait-elle fournir des renseignements sur l'état, les progrès et l'échéancier des travaux de réfection et de revêtement de la route provinciale secondaire n^o 433?
19. La ministre du Transport et de l'Infrastructure pourrait-elle fournir des renseignements sur l'état, les progrès et l'échéancier des travaux de réfection et de revêtement de l'avenue Park, qui traverse la ville de Beauséjour, y compris le rond-point à l'intersection des routes provinciales secondaires n^{os} 215 et 302 et de la route provinciale à grande circulation n^o 44?
20. La ministre du Transport et de l'Infrastructure pourrait-elle fournir des renseignements sur l'état, les progrès et l'échéancier des travaux de réfection et de revêtement du tronçon de la route provinciale à grande circulation n^o 11 qui traverse la ville de Powerview-Pine Falls, y compris les travaux de revêtement de la voie de service située au sud de l'intersection de la route provinciale secondaire n^o 304 et de la route provinciale à grande circulation n^o 11?

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey